



République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT
68160 Sainte-Croix-aux-Mines

Affaire suivie par :
M. VALENTIN
Réf. : JMV/MG

PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil Communautaire du **Judi 27 Février 2020** à 19 H 30 à la **mairie de Liepvre**

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Claude ABEL, Président de la CCVA :

Les Conseillers de Liepvre,

M. Pierrot HESTIN
M. Denis PETIT
M. Pascal FEIL

Les Conseillers de Rombach-le-Franc

Les Conseillers de Sainte-Croix-aux-Mines

M. Jean-Marc BURRUS
Mme Marie-Christine SALBER
Mme Marie-Laure HUCK
M. Rémy VOINSON

Les Conseillers de Sainte-Marie-aux-Mines

M. Eric FREYBURGER
M. Philippe JAEGI
Mme Bernadette WALLER
M. Paul DROUILLON
Mme Corinne SCHUTZ
Mme Nadège FLORENTZ

Le Secrétaire du Conseil Communautaire,

M. Jean-Marc VALENTIN,
Directeur Général des Services

Absente excusée ayant donné procuration :

Mme Florence SAULAS procuration à Mme Bernadette WALLER

Absentes excusées :

Mme Cathy ROSE
Mme Agnès HENRICHS

Absents :

M. Patrick LAUGEL
Mme Claudine EGERMANN
M. Jean-Pierre HESTIN
M. Pierre LEISY

ORDRE DU JOUR

- 504/2020 Adoption du procès-verbal de la séance du 30/01/2020
- 505/2020 Comptes de gestion 2019 - Budget Général et budgets annexes « Développement économique », « Immobilier Parc Minier Tellure » et « Ordures Ménagères »
- 506/2020 Compte administratif 2019 – Budget Général et budgets annexes « Développement économique », « Immobilier Parc Minier Tellure » et « Ordures Ménagères »
- 507/2020 Affectation des résultats de l'exercice 2019
- 508/2020 Taux d'imposition 2020
- 509/2020 Approbation du Budget Primitif 2020 : Budget Général
- 510/2020 Approbation du Budget Primitif 2020 : Budget annexe « Développement Economique »
- 511/2020 Approbation du Budget Primitif 2020 : Budget annexe « Immobilier Parc Minier TELLURE »
- 512/2020 Approbation du Budget Primitif 2020 : Budget annexe « Ordures Ménagères »
- 513/2020 Validation du programme annuel GERPLAN 2020

Divers

Monsieur Pierrot HESTIN, Maire de Liepvre, souhaite la bienvenue pour cette dernière réunion de la mandature 2014-2020.

Monsieur le Président ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes.

Monsieur le Président passe ensuite au 1^{er} point de l'ordre du jour :

Administration Générale – Finances

Administration Générale

504/2020 Adoption du procès-verbal de la séance du 30/01/2020

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 30/01/2020.

Délibération adoptée par 14 voix pour et une abstention (Mme Florentz, absente lors de la séance)

Finances**505/2020 Approbation des Comptes de Gestion 2019**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret nr 1587 du 29-12-62 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Les comptes de gestion (Budget Général, Budget Annexe « Développement Economique » ; Budget Annexe « Tellure » ; Budget des Ordures Ménagères) de la structure intercommunale dressés par la Trésorerie, pour l'exercice 2019, présentent des résultats identiques à ceux des comptes administratifs.

Il y aurait donc lieu d'adopter les comptes de gestion de l'exercice 2019 des budgets suivants :

- Budget Général,
- Budget Annexe « Développement Economique » ;
- Budget Annexe « Tellure » ;
- Budget des Ordures Ménagères ;

Suite au transfert des résultats de clôture du Budget Annexe Assainissement au Budget Général, le Président présente pour approbation le compte de gestion de dissolution 2019 du Budget Annexe Assainissement transmis par le Trésorier.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement : exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-85 091,32 €	0,00 €	0,00 €	85 091,32 €	0,00 €
Fonctionnement	79 248,83 €	0,00 €	0,00 €	-79 248,83 €	0,00 €
Total	- 5 842,49 €	0,00 €	0,00 €	5 842,49 €	0,00 €

Le Conseil de Communauté,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 (Budget Général, Budget Annexe « Développement Economique » ; Budget Annexe « Tellure » ; Budget des Ordures Ménagères) de la Communauté de Communes du Val d'Argent et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par la Trésorerie de Sainte-Marie-aux-Mines, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité (15 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

506/2020 Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019 - Budget général et budgets annexes Développement Economique, Ordures Ménagères, « Immobilier Parc Minier TELLURE ».

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget. Il indique notamment les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2019 et mentionne les restes à réaliser de la section d'investissement.

Le Président donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi (voir pages 2 et suivantes).

Le Président ne prenant pas part au vote, il quitte la salle du Conseil et l'assemblée désigne le Premier vice-président, comme Président de séance.

Le Conseil de Communauté après avoir délibéré

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019 du budget général et budgets annexes Développement Economique, Ordures Ménagères et « Immobilier Parc Minier TELLURE » de la structure intercommunale dressé par le Président

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser (engagements),

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, qui seront repris dans chaque section correspondante du budget 2020.

M. le Président quitte la salle avant le vote.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

507/2020 Affectation des résultats de l'exercice 2019 - Budget général et budgets annexes Développement Economique, Ordures Ménagères, « Immobilier Parc Minier TELLURE ».

Le Président expose :

1/ Budget Général :

Résultat de fonctionnement :

<u>A Résultat de l'exercice</u>	417 463.40
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	787 889.30
C Résultat à affecter (A+B)	1 205 352.70

D Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement)	257 904.14
R001 (excédent de financement)	0.00

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	63 755.88
Excédent de financement	0.00

F Besoin de financement (D001+E)	321 660.02
---	------------

AFFECTATION (C)

1) Affectation en réserves R1068 en investissement	321 660.02
2) Affectation en réserves réglementées R1064 en invest.	0.00
3) Report en fonctionnement R002	883 692.68

2/ Budget Annexe Développement Economique :

Résultat de fonctionnement :

<u>A Résultat de l'exercice</u>	- 32 618.92
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	118 983.62
C Résultat à affecter (A+B)	86 364.70

D Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement)	383 128.98
R001 (excédent de financement)	0.00

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	0.00
Excédent de financement	72 316.10
F Besoin de financement (D001-E)	310 812.88

AFFECTATION (C)

1) Affectation en réserves R1068 en investissement	86 364.70
2) Affectation en réserves réglementées R1064 en invest.	0.00
3) Report en fonctionnement R002	0.00

3/ Budget Annexe Ordures Ménagères :

Résultat de fonctionnement :

<u>A Résultat de l'exercice</u>	1 998.19
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	3 734.72
C Résultat à affecter (A+B)	5 732.91

D Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement)	0.00
R001 (excédent de financement)	266.45

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	0.00
Excédent de financement	0.00
F Besoin de financement (D001+E)	0.00

AFFECTATION (C)

1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00
2) Affectation en réserves réglementées R1064 en invest.	0.00

3) Report en fonctionnement R002 5 732.91

4/ Budget Annexe « Immobilier Parc Minier TELLURE » :

Résultat de fonctionnement :

A Résultat de l'exercice 0.00

B Résultats antérieurs reportés 0.00

C Résultat à affecter (A+B) 0.00

D Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement) 0.00

R001 (excédent de financement) 315 619.77

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 0.00

Excédent de financement 0.00

F Besoin de financement (D001+E) 0.00

AFFECTATION (C)

1) Affectation en réserves R1068 en investissement 0.00

2) Affectation en réserves réglementées R1064 en invest. 0.00

3) Report en fonctionnement R002 0.00

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré,

Vu les résultats d'exploitation et d'investissement dégagés aux comptes administratifs de l'exercice 2019,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019 s'élevant à 1 205 352,70 € au financement des mesures d'exploitation R002 pour 883 692.68 € du budget primitif 2020 et en réserves R1068 en investissement pour 321 660.02 € pour le **Budget Général**.

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019 s'élevant à 86 364,70 € en réserves R1068 en investissement pour 86 364.70 € du budget primitif 2020 pour le **Budget Annexe Développement Economique**.

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019 s'élevant à 5 732,91 € au financement des mesures d'exploitation R002 pour 5 732,91 € du budget primitif 2020 pour le **Budget Annexe Ordures Ménagères**.

Délibération adoptée à l'unanimité (15 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

508/2020 Taux d'imposition 2020

Considérant que le budget primitif 2020 pourrait être équilibré en ayant recours à un produit d'imposition issu des ressources des taxes ménages et de la cotisation foncière des entreprises d'un montant total de 3 107 051 € (dont 1.215.012€ de taxes d'habitation), il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition 2020 identiques à ceux de 2019.

Pour les impositions établies au titre de 2020 et par dérogation aux articles 1609 quater, 1636 B sexies, 1636 B septies, 1636 B nonies, 1636 B decies, 1638, 1638-0 bis, 1638 quater et 1639 A du code général des impôts : Le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019.

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

DECIDE d'appliquer pour 2020 les taux figurant dans le tableau ci-dessous:

Désignation des Taxes	Taux	Produits estimés avec les bases 2020
Taxe Foncière Bâti	4,28%	526 502 €
Taxe Foncière Non Bâti	12,11%	34 561 €
Contribution Foncière des Entreprises	27,43%	1 330 976 €

DECIDE d'autoriser la mise en réserve de la fraction du taux de CFE en conformité avec la réglementation.

Délibération adoptée à l'unanimité (15 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

509/2020 Approbation du Budget Primitif 2020 : Budget Général

Le projet de budget général 2020 est proposé en équilibre pour un montant de 8 597 799,98 € dont 7 335 133,07 € en fonctionnement et 1 262 666,91 € en investissement. Ainsi, le BP 2020 affiche une augmentation globale d'environ 6,30% par rapport au BP 2019.

Les dépenses réelles de la section d'investissement prennent en compte :

- Les dépenses d'équipement à hauteur de 23,35%
- Le remboursement de la dette à hauteur de 24,30%

L'équilibre de la section d'investissement est assuré principalement par les subventions pour 10 000,00 €, le FCTVA pour 58 121,48 €, le virement de la section d'exploitation de 365 128,10 € ainsi que les opérations d'ordre pour un montant de 175 279,26 €.

Par ailleurs, la section d'investissement prend en compte un résultat négatif de l'exercice 2019 à hauteur de 257 904,14 €, ainsi que les restes à réaliser de 63 755,88 €.

La section de fonctionnement enregistre, quant à elle, une dépense prévisionnelle en augmentation de 2,53%.

Les dépenses de la section de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

- les charges à caractère général 9,62 % ;
- les charges de personnel : 16,32 % ;
- les atténuations de produits : 27,55 % incluant le financement des attributions de compensation ainsi que le versement de la contribution au Fond Péréquation Intercommunal et Communal (estimé à 491 330 €) ;
- les autres charges de gestion courante : 36,81 % (y compris la délégation de service public et du contrat d'objectif : 1 239 235 € ; les subventions affectées au budget annexe « Parc minier Tellure Immobilier » de 175 000 €, au Budget Développement Economique de 507 126,70 €, à l'Office de Tourisme de 203 000 € et la SPL EVA de 17 500 € ; SDIS pour 308 692,09 €, les subventions versées aux associations pour 144 479,75 €, indemnités aux élus, cotisations, formation ,créances éteintes... 57 651 €, redevances pour 1 781 € et les cotisations diverses pour 45 574,81 € ;
- les charges financières et exceptionnelles : 2,33 % ;
- le virement à la section d'investissement : 4,98 % ;
- les opérations d'ordre entre sections : 2,39 %.

Les recettes de fonctionnement enregistrent une augmentation de 2,53 %.

La fiscalité locale issue de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) représente au BP 2020, la somme de 1 330 976 € (43 %) et celle des ménages à hauteur de 1 781 793 (57 %).

- Impôts et Taxes 4 497 858 € se décompose de la façon suivante :

T.H.	1 215 012 €
TFB	526 502 €
TFNB	34 561 €
CFE	1 330 976 €
TAFB	6 718 €
CVAE	738 526 €
TASCOM	33 657 €
IFER	54 939 €
FNGIR	508 967 €
Taxes de séjour	48 000 €

- Dotations, subventions et participations 1 505 251 € :

DGF	740 392 €
Etat	8 550 €
Région	243 000 €
Participations CAF (CEJ)	170 000 €
DCRTP	265 059 €
Etat des allocations compensatrices	78 250 €

En l'état, l'équilibre de la section de fonctionnement du BP 2020 repose intégralement, sur la prise en compte des excédents antérieurs (883 692,68 €).

Le Conseil de Communauté,

Après examen des différents chapitres budgétaires et opérations et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget général pour l'exercice 2020 comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
Propositions réelles (hors reprise des résultats antérieurs)	601 567,45 €	68 121,48 €
Opération d'ordre	206 961,39 €	740 407,36 €
Déficit d'investissement reporté	257 904,14 €	
Affectation du résultat de fonctionnement 2019		<u>321 660,02 €</u>
Total des propositions nouvelles votées :	1 066 432,98 €	1 130 188,86 €
Reports :	<u>196 233,93 €</u>	<u>132 478,05 €</u>
Total général :	1 262 666,91 €	1 262 666,91 €
 <u>Section de fonctionnement</u>		
Propositions réelles	6 794 725,71 €	6 444 479,00 €
Excédent antérieur reporté		883 692,68 €
Opérations d'ordre	<u>540 407,36 €</u>	<u>6 961,39 €</u>
TOTAL GENERAL	7 335 133,07 €	7 335 133,07 €

DECIDE :

- la réalisation au cours de l'année 2020 des programmes de travaux, opérations et mandats figurant en section d'investissement ;
- l'attribution des travaux selon le cas, par consultation, par marché en procédure adaptée, sur appel d'offres ou adjudication ;
- l'attribution des subventions nominatives figurant dans le document budgétaire ;
- la reconduction des indemnités de fonction allouées aux membres du Bureau conformément à la décision du Conseil du 4 octobre 2018 ;

PRECISE, pour les véhicules hydrogène (10 vélos H2 et le projet H2X), qu'aucun engagement n'interviendra tant que les 2 conditions suivantes ne seront pas remplies :

- * Accord des financeurs pour les subventions sollicitées
- * Validation en commission permanente : - du plan de financement définitif
- du mode de gestion d'utilisation des vélos

DECIDE les virements de crédit du budget général vers le budget annexe « Immobilier Parc Minier Tellure » et le budget Développement Economique tel que prévu dans le présent budget ;

ADOpte le plan des effectifs du personnel conformément à l'état annexé au document budgétaire ;

AUTORISE le Président à signer au nom de la Communauté de communes, les contrats, marchés et conventions à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité (15 voix pour)

Finances

**510/2020 Approbation du Budget Primitif 2020 : Budget annexe
« Développement Economique »**

Le projet de budget général annexe « Développement Economique » s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 678 662,70 € et à hauteur de 812 714,18 € à la section d'investissement.

En fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 104 315,54 € dont 83,30% de charges à caractère général, 16,69% de charges financières et 0,01% d'autres charges de gestion courante. Les dotations aux amortissements représentent 12,22% des dépenses prévisionnelles. Le virement à la section d'investissement de 490 372,12 € représente 72,26 % des dépenses prévisionnelles.

Les recettes de fonctionnement proviennent des loyers (162 300 €), de la prise en charge du déficit du budget par le budget principal (507 126,70 €), des produits des services (remboursement Ordures Ménagères 3 300 €) et des écritures d'amortissement (5 936 €).

Les recettes proviennent à :

- 23,93 % du revenu des immeubles ;
- 74,72 % de la prise en charge du déficit par le budget principal
- 0,48 % des produits des services ;
- 0,87 % de l'amortissement des subventions d'investissement

La section d'investissement, s'équilibre au montant de 812 714,18 €. Les remboursements d'emprunts s'élèvent à 283 719,46 €, le déficit d'investissement reporté est de 383 128,98€ et les opérations d'ordre sont de 5 936 €.

Les autres dépenses inscrites en investissement prévoient la réalisation des projets / travaux suivants :

- les travaux dans le cadre de la réhabilitation des immeubles 76/78 rue Wilson à Sainte Marie aux Mines pour un montant 95 729,74 € (dont 62 686,22 € restes à réaliser de 2019).
- Pose de stores crèche interentreprises pour un montant de 7 200,00 €.
- Travaux à la Porte d'Alsace « finaliser des gaines » pour un montant de 7 500,00 €.
- Rénovation toiture filature pour un montant de 7 000,00 €.
- Prêt aux futurs entrepreneurs ou créateurs d'entreprises pour un montant de 22 500 €.

Afin de garantir l'équilibre budgétaire de la section d'investissement les recettes prévisionnelles s'élèvent à un montant de 135 002,32 € de restes à réaliser, un montant de 86 364,70 € en excédents de fonctionnement capitalisés, un montant de 17 000 € en autres immobilisations financières, un virement de la section de fonctionnement de 490 372,12 € et 83 975,04 € pour les opérations d'ordre.

Le Conseil de Communauté,

Après examen des différents chapitres budgétaires et opérations et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget annexe Développement Economique pour l'exercice 2020 comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
Propositions réelles (hors reprise des résultats antérieurs)	360 962,98 €	17 000,00 €
Opération d'ordre	5 936,00 €	574 347,16 €
Déficit d'investissement reporté	<u>383 128,98 €</u>	<u>86 364,70 €</u>
Total des propositions nouvelles votées :	750 027,96 €	677 711,86 €
Reports :	<u>62 686,22 €</u>	<u>135 002,32 €</u>
TOTAL GENERAL	812 714,18 €	812 714,18 €
<u>Section de fonctionnement</u>		
Propositions réelles	104 315,54 €	672 726,70 €
Excédent antérieur reporté		
Opérations d'ordre	<u>574 347,16 €</u>	<u>5 936,00 €</u>
TOTAL GENERAL	678 662,70 €	678 662,70 €
- Au vu de la balance générale des comptes de l'exercice 2019 présentée par Monsieur le Trésorier, DECIDE :		
- la réalisation au cours de l'année 2020 des programmes de travaux, opérations et mandats figurant en section d'investissement ;		
- l'attribution des travaux selon le cas, par consultation, par marché en procédure adaptée, sur appel d'offres ou adjudication ;		
AUTORISE le Président à signer au nom de la Communauté de communes, les contrats, marchés et conventions à intervenir.		
Délibération adoptée à l'unanimité (15 voix pour)		

Administration Générale – Finances

Finances

511/2020 Approbation du Budget Primitif 2020 : Budget annexe « Immobilier Parc Minier TELLURE »

Le projet de budget annexe Immobilier Parc Minier TELLURE s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 950 883,20 € et à hauteur de 544 525,86 € à la section d'investissement.

En fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 721 977,11 € dont 3,62% de charges financières, 92,79% d'autres charges de gestion courantes (dont subvention attribuée à l'Office de Tourisme de 59 800 € et 610 000 € pour des travaux suite au sinistre verrière) et 3,59% de charges à caractère générale (assurance, impôt et entretien).

Les écritures d'amortissement génèrent une dépense de 228 906,09 € soit près de 24,07% des dépenses totales de fonctionnement.

Les recettes réelles sont pour l'essentiel issues d'une subvention d'un montant de 175 000,00 € provenant du budget général ainsi que le loyer de 33 000,00 € facturé à l'OIVA. Ces recettes permettent de financer les dépenses d'amortissement, la subvention de fonctionnement versée à l'Office de Tourisme ainsi que le remboursement des emprunts. Ainsi que l'inscription du remboursement des frais engendrés suite au sinistre pour 610 000,00 €.

L'amortissement des subventions génère une recette de 132 383,20 € soit près de 14% des recettes de fonctionnement.

La section **d'investissement** vient enregistrer les recettes d'amortissement générées par la section de fonctionnement. Ces recettes permettent d'assurer les dépenses d'investissement liées au remboursement du capital de l'emprunt contracté et d'inscrire une dépense prévisionnelle de travaux pour un montant total de 278 212,70 €.

Le Conseil de Communauté,

Après examen des différents chapitres budgétaires et opérations et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget annexe « Immobilier Parc Minier TELLURE » pour l'exercice 2020 comme suit ;

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
Propositions réelles (hors reprise des résultats antérieurs)	412 142,66 €	
Opération d'ordre	132 383,20 €	228 906,09 €
Excédent d'investissement reporté	_____	<u>315 619,77 €</u>
TOTAL GENERAL	544 525,86 €	544 525,86 €
<u>Section de fonctionnement</u>		
Propositions réelles	721 977,11 €	818 500,00 €
Excédent antérieur reporté		
Opérations d'ordre	<u>228 906,09 €</u>	<u>132 383,20 €</u>
TOTAL GENERAL	950 883,20 €	950 883,20 €

ATTRIBUE une subvention de 59 800 € à l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme » ;

DECIDE l'exécution de ce budget ;

AUTORISE le Président à signer au nom de la Communauté de communes, les contrats, marchés et conventions à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité (15 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

512/2020 Approbation du Budget Primitif : Budget Ordures Ménagères

Les dispositions concernant les modalités d'application de la redevance incitative adoptées par le Comité Directeur du SMICTOM et validé par le Conseil de Communauté du 17/12/2009 exonèrent le Conseil du vote de la redevance.

Cependant la Communauté de Communes perçoit la redevance en lieu et place du SMICTOM. Dès lors il convient d'adopter le budget y afférant.

Le budget annexe des Ordures ménagères s'équilibre au montant de 1 024 008,53 €.

Le produit de la redevance a été fixé par la Comité Directeur du SMICTOM à la somme de 1 000 000 €. Le montant de cette redevance a subi une diminution de 0.39 % entre le montant prévu en 2019 et celui de 2020.

Le Conseil de Communauté,

Après examen des différents chapitres budgétaires et opérations et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget annexe Ordures Ménagères pour l'exercice 2020

Délibération adoptée à l'unanimité (15 voix pour)

Environnement /Paysage & Développement Local

Environnement/Paysage

513/2020 Validation du programme annuel GERPLAN 2020

La Communauté de Communes du Val d'Argent a parmi ses compétences la « protection, mise en valeur de l'environnement - élaboration, suivi et mise en œuvre du GERPLAN ». Grâce à celle-ci, la CCVA est l'interlocuteur privilégié du Conseil Départemental du Haut-Rhin pour la programmation annuelle GERPLAN ; ce qui permet la réalisation d'actions portées par elle-même et par les acteurs du territoire (communes, associations...).

Au total, le programme d'actions 2020 compte 19 actions, dont 12 pour lesquelles la CCVA assure ou co-assure la maîtrise d'ouvrage.

Axe 1 : Maintenir une agriculture de montagne vivante et durable	1- Valorisation de l'agriculture locale et promotion des circuits courts de proximité (Association MaProd) 2- Evénement pour les 20 ans du GERPLAN : agriculture et paysage (CCVA) 3- Organisation de manifestations axées sur les produits locaux et les savoir-faire agricoles (Association Patrimoine Paysan de Montagne)
Axe 2 : Connaître, préserver et valoriser le patrimoine paysager et naturel	4- Maintien d'espaces ouverts sur les hauteurs de Lièpvre et valorisation de la viticulture et du DD auprès des scolaires (Association La Collinière) 5- Amélioration pastorale à Lièpvre (Commune) 6- Amélioration pastorale à Rombach-le-Franc (Commune) 7- Création et animation d'un jardin partagé à Sainte-Marie-aux-Mines (Commune/OPH) 8- Entretien et valorisation du Parc de la Villa Burrus (CCVA) 9- Sensibilisation des habitants à l'environnement (CCVA)
Axe 3 : Favoriser une architecture et un urbanisme de qualité	10- Elaboration du PLUI du Val d'Argent (CCVA) 11- Maintien des permanences « Habitat » (PETR/ADIL68) 12- Lutte contre l'habitat indigne (CCVA) 13- Création d'un éco-tiers-lieu sur la friche MISM (CCVA/Association MTH)
Axe 4 : Prévenir des risques naturels liés à l'eau	14- Suivi du SAGE Giessen-Lièpvrette (CCVA)
Actions transversales	15- Développement du SIG (CCVA/Communes) 16- Elaboration d'un PAT (PETR/CCVA) 17- Elaboration d'un PCAET (PETR/CCVA) 18- Participation à la SCIC Ecooparc (CCVA) 19- Exposition photos 20 ans GERPLAN (CD68/CCVA)

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'actions du GERPLAN 2020,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès des différents financeurs.

Délibération adoptée à l'unanimité (15 voix pour)

POINTS DIVERS

A. ELABORATION DU BUDGET 2020

Monsieur Denis PETIT tient à remercier tous les services de la CCVA qui ont vraiment joué le jeu : il a apprécié la contribution du personnel.

Monsieur Paul DROUILLON remercie Monsieur Denis PETIT d'avoir accepté la présidence de la commission « Finances ».

B. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

Madame Nadège FLORENTZ indique que la CCVA ne figure pas dans ce SDAN : elle est considérée comme zone blanche.

Monsieur le Président Claude ABEL répond qu'il y aura lieu de faire remonter cette information afin que cette inexactitude soit rectifiée.

C. FIN DE LA MANDATURE 2014-2020

Madame Nadège FLORENTZ indique qu'elle a été contente de faire cette expérience intercommunale. Elle tient à remercier le personnel de la CCVA et a une pensée pour les personnes décédées et pour celles qui ne siègent plus.

Monsieur le Président Claude ABEL remercie toutes les personnes pour leur travail et leur engagement. Il indique que l'on oublie parfois ce qui a été fait et souhaite bon vent à chacun.

Monsieur Pierrot HESTIN, Maire de la commune de Lièpvre, ajoute que c'était sa dernière séance de Conseil Communautaire et invite l'assemblée au verre de l'amitié.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21H30.

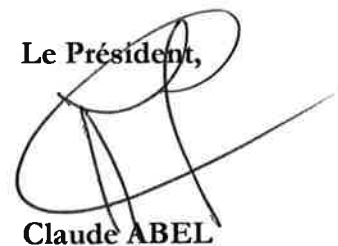
Le secrétaire de séance,



Jean-Marc VALENTIN



Le Président,



Claude ABEL